

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-deux du mois de janvier,

A la salle de l'Union de MAICHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 janvier 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Francine MISERE

Procuration : Françoise VIPREY donne procuration à Brigitte COURTET, Régis LIGIER donne procuration à Constant CUCHE, Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Karine TIROLE, Richard TISSOT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Patricia PARATTE

Excusés : Christel PILLOT, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Michel BERNARDOT

Absents : Alexandre PANTEL, François JACQUOT, Yves-Marie PARENT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Jean-Paul FEUVRIER

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 50	Ayant pris part à la délibération : 56
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : <u>2026-01-18</u>	Objet : FINANCES – Autorisation de programmes et crédit de paiement – Budget Assainissement - Actualisation de l'AP/CP n°1-A34L8 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement – Mise en conformité Step de Valoreille
--	--

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu la délibération du 11 avril 2024 portant sur le Règlement Budgétaire et Financier,

Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d’investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d’améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.
Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d’ouvrir, par délibération de l’Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

Vu les délibérations N° 2022-48 du 14 avril 2022, N° 2023-04-04 du 5 avril 2023, N° 2024-04-07 du 11 avril 2024 et N° 2025-04-07 du 10 avril 2025 portant création et révisions de l’APCP N° 1-A34L8 pour le programme de travaux « **Mise en conformité STEP Valoreille suite SDA** »,

Il est proposé de réviser l’APCP à la suite de la réévaluation du coût du programme des travaux et afin d’ajuster l’échéancier des crédits de paiement.

L’autorisation de programme actualisée est la suivante :

	N° AP OBJET DE L'AP	1-A34L8 Mise en conformité STEP Valoreille suite SDA
Autorisation de Programme	AP antérieure	1 257 804.28 €
	Complément d’AP	+ 10 000.17 €
	AP Actualisée	1 267 804.45 €
Crédits de paiement	CP antérieurs CP 2026	1 134 067.45 € 133 737.00 €
	Total des CP	1 267 804.45 €

Toute modification de ces tableaux se fera par délibération de l’Assemblée.

L’exposé entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l’UNANIMITE VOTE l’actualisation des montants de l’autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 025-200023075-20260122-DEL_2026_01_18-DE

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

Communauté de communes du Pays de Maïche

24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr